



International
Civil Aviation
Organization

Organisation
de l'aviation civile
internationale

Organización
de Aviación Civil
Internacional

Международная
организация
гражданской
авиации

منظمة الطيران
المدني الدولي

国际民用
航空组织

Eastern and Southern African Regional Office/Bureau régional Afrique orientale et australe

Réf: ES AN 6/4.2.3 - 0496

le 3 août 2018

**Objet: Invitation à la Treizième réunion du Conseil de surveillance du réseau NAFISAT
(Dar-es-Salaam, Tanzanie, du 10 au 11 octobre 2018)**

Action requise: *Bien vouloir confirmer votre participation au plus tard le 3 septembre 2018*

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer qu'à l'aimable invitation de l'autorité de l'aviation civile de Tanzanie (TCAA) en collaboration avec ATNS, IATA et le secrétariat de l'OACI, la treizième réunion du Conseil de surveillance du réseau NAFISAT (SVB/13) aura lieu à Tanzanie du 10 au 11 octobre 2018.

Votre Administration/Organisation est invitée à participer à cette réunion très importante pour examiner les questions relatives à la viabilité et à la performance du réseau (aspect technique, opérationnel, financier et les mesures correctrices nécessaires).

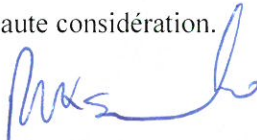
L'ordre du jour provisoire et le bulletin indiquant les informations nécessaires aux participants, y compris les dispositions finales pour le lieu de la réunion, vous seront transmis prochainement.

Afin que le Secrétariat de l'OACI puisse finaliser dans les meilleurs délais les préparations concernant cette réunion, votre Administration/Organisation en coordination avec les fournisseurs de services de la navigation aérienne, est priée de nous confirmer leur participation, de préférence avant le **3 septembre 2018**, en remplissant le formulaire d'inscription ci-joint et de le retourner à l'adresse icaoesaf@icao.int, avec copie à hlekamisy@icao.int ou à LNdegwa@icao.int

Nous vous rappelons que, conformément au Mémoire d'entente (MoU) en vigueur, signé en 2015 à Sharm El Sheikh, Egypte, le réseau NAFISAT payera seulement pour "deux participants (un technicien et un financier) de chaque Etat membre participant" et tous frais associés à d'autres représentants seront à la charge de l'Etat ou du fournisseur de service réseau. (En référence du MoU - paragraphe 2.1 de l'Annexe B du Terme de Références du Conseil de Surveillance du réseau NAFISAT).

Pour assurer la coordination avec le Secrétariat de l'OACI, vous êtes prié également d'indiquer si votre Administration/Organisation a l'intention de présenter une note de travail, de préférence avant le **31 août 2018**.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.


Barry Kashambo
Directeur régional

Annexe:

- Formulaire d'inscription

